

Pierre-Yves Cadalen et Cécile Beaudouin, candidats de la France insoumise (29-2).

Première question :

Que comptez-vous faire pour que cesse l'hécatombe en Méditerranée ou seules les ONG et les sauveteurs volontaires comme ceux de SOS Méditerranée viennent en aide à ceux qui sont envoyés par les passeurs libyens à une mort certaine?

Malgré la présence de ces sauveteurs l'Organisation Internationale pour les migrations estime le nombre de morts à 1562 depuis le 1er janvier de cette année, sans compter les centaines de disparus corps et biens sans laisser de trace.

Les marines des pays européens dont la Marine nationale se sont retirées des actions de sauvetage et ne mènent plus à travers l'opération Triton qu'une surveillance des côtes.

D'abord, nous agissons au niveau international pour lutter contre les causes des migrations forcées : la guerre en Syrie et les guerres en général, les accords commerciaux qui déstabilisent les économies et détruisent les agricultures vivrières, le changement climatique.

Nous proposons ensuite de remplacer Frontex, dont les missions et actions ne sont pas compatibles avec les droits fondamentaux, par une agence de sauvetage en Méditerranée.

Deuxième question :

Que comptez-vous faire pour que l'accueil des migrants sur notre territoire soit enfin digne?

Celles et ceux, hommes femmes et enfants qui ont survécu à un parcours souvent terrible ne sont, bien souvent pas accueillis d'une manière digne. Ils sont contraints de dormir à la rue, y compris des milliers de jeunes mineurs non accompagnés, des femmes et des enfants ou des gens gravement malades. Non seulement la France se montre d'une indignité inqualifiable mais encore la police les pourchasse usant quotidiennement de violences confisquant les couvertures ou empêchant les distributions de nourriture par les associations de solidarité.

Nous proposons :

- **de mettre fin aux « hotspots », qui sont devenus des centres de détention.**
- **la dépenalisation du séjour irrégulier,**
- **la fin du placement en centre de rétention, en priorité pour les enfants.**
- **la construction de centres d'accueil aux normes internationales sur le modèle de celui de Grande-Synthe, pour proposer aux migrants des conditions dignes**
- **de supprimer la méthode des tests osseux pour déterminer l'âge des jeunes isolés étrangers ;**
- **d'augmenter le nombre de classes et les moyens alloués pour les enfants nouvellement arrivés en France ;**
- **de prendre en charge, via l'Aide sociale à l'enfance, les lycéens isolés étrangers jusqu'à 21 ans, par la délivrance de contrats jeunes majeurs (CJM)**

Troisième question :

Que comptez-vous faire pour que ces personnes aient le droit de déposer une demande d'asile et que ces demandes soient traitées avec bienveillance pour permettre au plus grand nombre une installation durable et une intégration digne dans notre pays?

Aujourd'hui notre pays arguant des accords dits de Dublin renvoie les demandeurs d'asile vers le premier pays européen où ils sont arrivés. Soit pour beaucoup vers l'Italie. Ce pays les jette à la rue et en expulse même vers le Soudan, pays en guerre. Tous les réfugiés doivent pouvoir faire une demande en France. Ces demandes doivent mener à un statut de réfugiés pour un nombre beaucoup plus important de demandeurs. Notre pays qui a su être une terre d'asile pour des millions de gens au siècle dernier, dont les descendants sont une part importante de notre société, a aujourd'hui une attitude frileuse et n'accorde ce droit que très parcimonieusement, 33 000 en 2016 soit 0,05% de la population de la France. En leur refusant ce droit notre état les pousse à une vie clandestine faite de peur et de grande précarité car chacun l'a bien compris ils resteront vivre en France parce qu'ils n'ont plus d'autre espoir.

Nous proposons :

- **de remettre en cause le fichage des étrangers et l'usage de la biométrie dans le contrôle aux frontières de l'UE**
- **d'assouplir les politiques de visas « au titre de l'asile », en veillant notamment à empêcher que les coûts des visas nationaux soient utilisés comme des mesures de**

dissuasion

- **de rompre avec les directives européennes et abroger les lois successives ayant eu pour objectif de restreindre le droit d'asile en France ;**
- **de rattacher l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) au ministère des Affaires étrangères (et non au ministère de l'Intérieur ou de l'Immigration) afin de rétablir un droit d'asile déconnecté des politiques migratoires et d'augmenter son budget de fonctionnement ;**
- **d'autoriser les demandeurs d'asile à travailler pendant la période d'attente d'examen de leur dossier ;**
- **d'augmenter le nombre de places en Centre d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada) ;**
- **d'organiser la répartition des demandeurs d'asile sur l'ensemble du territoire métropolitain**

Pour plus de détails : le livret migration de l'Avenir en commun :

<https://avenirencommun.fr/le->